



## Rapport de gestion 2011



Ayant eu l'honneur de présider la Fondation de prévoyance Profond pendant plus de vingt ans jusqu'à ce jour, que l'on me permette cette brève rétrospective en guise d'adieux.

Ancien collaborateur d'une compagnie d'assurances puis expert indépendant, j'ai été amené à constater que la LPP telle qu'elle est entrée en vigueur en 1985 désavantageait fortement les fondations collectives des petites et moyennes entreprises et créait un esprit de caste parmi les salariés. J'ai eu la chance en 1990, par décision du Département fédéral de justice et police (DFJP), de pouvoir m'y opposer et de fonder pour une poignée des PME concernées une fondation collective indépendante des compagnies d'assurances. Conscients de leurs responsabilités, les initiateurs entendaient, grâce à Profond, rétablir l'équité entre les PME et les grandes entreprises.

Les vraies différences ne sautent aux yeux que depuis une date récente: dans les fondations collectives pilotées par les assureurs, un argent énorme part en fumée. Plus d'un cinquième des cotisations des caisses de pension est dépensé en charges administratives, garanties et distributions de dividendes aux actionnaires. Chez Profond et dans d'autres fondations collectives indépendantes, les frais d'administration et de sécurité comparables ne mobilisent en moyenne que 7 % des cotisations, soit le tiers des dépenses qui échoient aux assureurs. Plus encore que les différences de coût, ce sont les écarts de taux qui, par le jeu des intérêts et des intérêts composés, caractérisent le processus de longue haleine de constitution des capitaux de prévoyance. Tandis que les assureurs ne créditent que des taux plancher à leurs fondations collectives, Profond a su dégager au fil des 21 dernières années des rendements de 5,6 % en moyenne, assurant ainsi des plus-values consistantes à ses assurés, qui suffisent à verser des rentes qui restent élevées en dépit d'une durée de versement croissante du fait de l'allongement de l'espérance de vie.

Lorsque j'ai fondé Profond sous l'égide de B+B Prévoyance SA, j'ai promis de tout faire pour maintenir les coûts le plus bas possible et relever au maximum les revenus et, par là, le niveau des prestations. Entreprise menée à bien jusqu'ici: Profond figure depuis des années en tête des sondages en termes de valorisation des cotisations de caisses de pension et d'assistance aux assurés. Notre slogan «7,2 %, nous persistons!» n'est pas un gag publicitaire mais une profession de foi envers la cause des assurés et de leurs employeurs. A ce jour, Profond s'est opposée avec succès aux réductions de rentes que les paternalistes

remuants des caisses de pension réclament avec une insistance croissante. Et Profond tient bon. Nous nous en remettons à l'inventivité et l'énergie humaines en misant, dans notre activité de placement, sur les moteurs de l'économie ainsi que sur les facteurs de production que sont le capital et le travail. Pari gagné!

Ça ne plaît pas à tout le monde. Le modèle d'affaires productif de Profond ne cadre pas avec le schéma de répartition prôné depuis 1985 par les politiques, le gouvernement et l'administration fédérale. En sortant de sa manche l'art. 46 OPP2, Berne a institué une sorte de «Lex Profond» qui vise uniquement les fondations collectives autonomes et, ainsi, gâche la joie de nos assurés de voir leurs rentes maintenues à un haut niveau constant. En ce qui me concerne, les récentes ordonnances m'interdisent de continuer à m'engager activement pour le bien de nos assurés et de nos retraités. Fin mai, j'ai dû remettre mon mandat et quitter la direction de Profond.

Je remercie les membres de longue date du Conseil de fondation et, en particulier, la direction de Profond assurée par B+B Prévoyance SA, qui ont veillé, avec leurs collaborateurs dévoués, à la mise en œuvre exemplaire de la philosophie de Profond depuis 1990. Notre nouvelle équipe dirigeante saura elle aussi, j'en suis convaincu, faire en sorte que nos assurés actifs puissent envisager leur retraite avec confiance et que nos bénéficiaires de rentes jouissent paisiblement de leur dernière tranche de vie. Il m'est agréable de remettre les destinées de Profond entre les mains d'Olaf Meyer. Ce professeur expérimenté de l'Université de Fribourg préside le Conseil de fondation depuis le 1<sup>er</sup> juin. Il présente toutes les garanties ainsi que la volonté nécessaire pour faire progresser Profond dans le sens des intérêts des assurés.

Thalwil, le 23 mai 2012



Herbert Brändli  
Président du Conseil de fondation de  
Profond Institution de prévoyance

# Bilan au 31 décembre 2011

En milliers de CHF	2010	2011
<b>Actifs</b>		
Actifs circulants	308 586	342 187
Titres	2 677 186	3 108 297
Participations	15 253	16 015
Immeubles	216 452	308 223
Compte de régularisation actif	16 388	18 511
Actifs provenant de contrats d'assurance	31 096	25 776
<b>Total des actifs</b>	<b>3 264 961</b>	<b>3 819 009</b>
<b>Passifs</b>		
Engagements à court terme	102 728	218 419
Provisions et compte de régularisation passif	169	204
Réserves mathématiques rentiers	683 353	1 127 399
Capital épargne actifs	2 395 568	2 623 912
Fonds des sociétés affiliées	96 728	118 801
Réserves de fluctuation de valeurs	0	0
Capital de la fondation	-13 585	-269 726
<b>Total des passifs</b>	<b>3 264 961</b>	<b>3 819 009</b>

## Actif

La fortune de Profond a augmenté par rapport à l'année précédente de 554 millions de CHF, soit 17 %, pour passer à 3,819 milliards de CHF (contre 3,265 mrd en 2010). Elle inclut 25,8 millions de CHF (31,1 mio en 2010) à titre de réserve pour risques clients détenue auprès du réassureur PKRück, tandis que 18,5 millions de CHF (16,4 mio l'année précédente) consistant pour l'essentiel en intérêts courus ont pu être régularisés par rapport à l'exercice suivant.

La fortune globale était constituée de titres pour 3,11 milliards de CHF (2,68 mio en 2010), d'immeubles pour 308 millions de CHF (216) et de liquidités pour 308 millions de CHF (270). Les avoirs en compte courant ont diminué, passant de 33,4 à 19,8 millions de CHF, alors que les créances, grâce notamment à des adhésions nouvelles, ont augmenté de 9 millions, à 14,2 millions (5,3).

## Passif

Les avoirs des assurés actifs ont crû de 225 millions de CHF, passant de 2,458 à 2,683 milliards de CHF. Ce montant inclut la rémunération interne des avoirs de vieillesse, au taux de 2 %, et des bonifications d'intérêts de 53 millions de CHF (48 mio en 2010). Les provisions de longévité des assurés actifs ont été relevées de 14 millions, à 57,4 millions de CHF (43,4 mio), afin d'étayer financièrement le taux de conversion réglementaire de 7,2 %. La valeur réelle des cotisations provisionnée, soit 116,2

millions de CHF (106,3), équivaut aux cotisations excédentaires comptabilisées à l'actif au taux technique.

La réserve mathématique constituée au titre des rentes a crû de 444 millions, à 1'127 milliard (contre 683 mio en 2010). Ce montant inclut un renforcement destiné à tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie des retraités. Les versements au titre des rentes provenant de fondations tierces ont atteint 470,4 millions de CHF (121,6). Un montant de 11,8 millions de CHF (11,5) consistant en des avoirs de vieillesse a été transféré en faveur des nouveaux retraités de l'Institution. L'ajustement de la réserve mathématique constituée pour les rentes sert surtout à soutenir financièrement les durées croissantes des rentes en cours, qui résultent d'une plus longue espérance de vie. Elles se sont élevées à 38,1 millions de CHF (15,2).

## Utilisation du résultat d'exploitation

Après rémunération des avoirs de vieillesse (à 2 %) et des capitaux de couverture des rentes (à 4 %), l'exercice 2011 se solde par un excédent des charges de 256,1 millions de CHF (contre un excédent des produits de 77,9 mio en 2010).

## Principes d'évaluation

Avoirs en banque, créances, etc.	valeur nominale
Titres	au cours du jour
Immeubles	valeur de rendement
Participations	parts respectives des fonds propres déclarés

# Compte d'exploitation 2011

En milliers de CHF	2010	2011
Cotisations, apports, prestations d'entrée	564 527	1 125 830
Prestations réglementaires	-82 577	-120 709
Dissolution/utilisation des fonds des affiliations	-11 422	-23 211
Prestations de sortie, versements anticipés LFEP, divorces	-302 663	-354 723
Constitution du capital de prévoyance et provisions techniques	-189 705	-687 072
Produit des prestations d'assurance	75	1 491
Charges d'assurance	-12 367	-6 046
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-34 132</b>	<b>-64 440</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>129 265</b>	<b>-181 617</b>
Charges d'administration, marketing, et publicité	-5 955	-8 986
Autres charges/produits	-1 240	-1 098
<b>Excédent de produits/charges avant constitution de réserves de fluctuation de valeur</b>	<b>87 938</b>	<b>-256 141</b>
Dissolution des produits de fluctuation de valeur	0	0
<b>Excédent de charges/produits</b>	<b>87 938</b>	<b>-256 141</b>

## Activité d'assurance

A 64,4 millions de CHF (34,1 mio en 2010), l'activité d'assurance se solde par un résultat négatif. Elle est constituée

### a) de cotisations dont le montant a presque doublé, consistant

- en cotisations réglementaires en augmentation de 10 %, à 279,9 millions de CHF (255 mio) et
- en versements et rachats en augmentation du quadruple, à 430 millions de CHF (97,5) et
- en prestations d'entrée en augmentation du double, à 416 millions de CHF (212)

### b) de sorties accrues au titre des prestations, à savoir

- des prestations réglementaires en augmentation de 46 %, à 120,7 millions de CHF (82,6)
- des prestations hors règlement en augmentation du double, à 23,2 millions de CHF (11,4),
- de prestations de sortie en augmentation de 17 %, à 354,7 millions de CHF (302,7)

### c) de la constitution de provisions en forte augmentation, à savoir de 687 millions de CHF (189,7)

### d) de charges nettes d'assurance de 4,6 millions de CHF (12,3)

## Placement de la fortune

La gestion des actifs a dégagé un résultat net de -181,6 millions de CHF (contre +129,3 mio en 2010). Le rendement théorique visé de 4,5 % n'a pas été atteint pour l'exercice; en revanche, les frais de gestion de fortune, à 8,7 millions de CHF (8,3 mio en 2010) ont pu une fois de plus être abaissés de 0,27 à 0,25 % des actifs moyens placés.

## Charges d'administration, de conseil et de suivi

Compte tenu des produits extraordinaires, les charges générales d'administration ont augmenté pour passer à 10,1 millions de CHF (7,2 mio en 2010). Cette hausse s'explique principalement par

- a) la reprise des prestations de service suivantes au réassureur
  - service des prestations en cas d'invalidité et de décès
  - gestion des risques et des sinistres (case management surtout)

Les charges en question, soit 1,8 million de CHF, font pendant à une économie de 6,4 millions de CHF au titre des frais d'assurance.

- b) l'extension en interne de la gestion des immeubles, qui a coûté 1,1 million de CHF (contre 0,4 mio en 2010). La gestion de l'effectif des assurés, le suivi de la clientèle et les activités d'acquisition ont coûté 2,8 millions de CHF (2,5), tandis que les actions de marketing et de publicité ont entraîné une dépense de 0,06 million de CHF.

# Bilan technique

En milliers de CHF	31.12.2011	1.1.2012	1.1.2011
Fortune disponible	3 481 585	3 653 585	3 145 410
Fortune nécessaire	3 751 311	3 923 669	3 154 180
<b>Découvert</b>	<b>- 269 726</b>	<b>- 270 084</b>	<b>- 8 770</b>
<b>Degré de couverture (art. 44 OPP2)</b>	<b>92,8 %</b>	<b>93,1 %</b>	<b>99,7 %</b>

Le taux de couverture visé à l'art. 44 OPP2 compare les engagements déterminés de façon rétrospective avec les placements évalués de manière prospective et dynamique. Cela ne suffit pas pour juger des risques auxquels est exposée une institution obéissant à une logique de croissance ni de la différenciation entre risques temporaires et risques structurels. C'est pourquoi Profond, en plus du bilan technique (dit aussi bilan actuariel) établi en fin d'exercice, fait dresser un bilan technique en début d'année, qui met en parallèle les engagements futurs tels qu'évalués et la fortune disponible pour y faire face, qui figure au bilan commercial. De plus, l'évolution du taux de couverture est analysée sur ses éléments structurels et temporaires.

A la date du 1<sup>er</sup> janvier 2012, des engagements nets de 3,92 milliards de CHF (3,75 mrd au 31.12) rémunérés au taux technique de 4 % (valeur actuelle des prestations moins valeur actuelle des cotisations correspondantes) faisaient pendant à une fortune disponible de 3,65 milliards de CHF (3,38 mrd au 31.12), ce qui équivaut à un taux de couverture de 93,1 % (92,8 % au 31.12). L'observation de l'évolution à long terme de ce ratio montre que Profond encaisse un volume de cotisations suffisant pour honorer ses engagements en l'état actuel des charges de sa capacité bénéficiaire (environnement structurel). Son découvert n'a qu'un caractère temporaire et résulte d'évaluations du marché des capitaux et du marché immobilier qui étaient encore négatives à la date de clôture du bilan.

Les différents paramètres du bilan technique ont évolué comme suit.

## Fortune disponible

La fortune disponible le 1<sup>er</sup> janvier 2012, soit 3,65 milliards de CHF (3,48 mrd au 31.12), équivaut aux actifs comptabilisés au bilan commercial, déduction faite des engagements à court terme de Profond et des fonds spéciaux de ses adhérents. Elle a augmenté de 417 millions de CHF (cotisations et produits moins charges et prestations) par rapport à l'exercice précédent et de 172 millions de CHF par rapport à la veille (adhésions nouvelles).

## Evaluation des engagements

Profond calcule la valeur de ses engagements à l'aide des tables statistiques LPP2010, qui reposent sur les valeurs historiques des grandes caisses de pension suisses. Elles indiquent pour un effectif d'assurés donné, la probabilité selon laquelle des prestations seront échues, quand elles le seront et pendant combien de temps elles devront être servies. Ces bases techniques sont périodiquement mises à jour et, dans l'intervalle, ajustées par l'expert agréé à la situation spécifique de Profond à partir de caractéristiques et d'évolutions connues.

Les recettes et engagements futurs calculés à l'aide des tables LPP2010 sont escomptés au taux technique à la date de référence. Le taux retenu repose sur les propres chiffres de Profond (performance moyenne de 5,6 % sur 21 ans) et sur sa stratégie de placement actuelle. En foi de quoi les valeurs historiques générales affectées à chacun des segments de placement laissent espérer pour Profond une performance à long terme supérieure à 6 %. A partir des valeurs d'expérience générales et propres à Profond, compte tenu aussi d'une marge de sécurité raisonnable et d'une liberté de manœuvre suffisante pour la constitution de réserves, le taux technique a été évalué à 4 %.

La réserve mathématique des assurés actifs équivaut à la valeur actuelle des prestations escomptées. Elle se compose des avoirs de vieillesse individuels de 2,6 milliards de CHF (2,4 mrd en 2010) ainsi que des réserves de 61,2 millions de CHF (43,4 mio) constituées en lieu et place d'une réduction des taux de conversion pour couvrir la durée croissante de versement des rentes. Les excédents durables de cotisations de risque et de participation aux charges administratives qui résultent du calcul a posteriori ne sont portés au bilan à leur valeur actuelle qu'en cas de découvert. Cette valeur actuelle était de 121 millions de CHF durant l'exercice (contre 106 mio en 2010).

La réserve mathématique des retraités équivaut à la valeur actuelle des 5'025 rentes en cours (3'184 en 2010). Les provisions correspondantes se montent à 1,127 milliard de CHF (683 mio),

y compris le renforcement nécessaire pour couvrir l'allongement de l'espérance de vie. L'augmentation du nombre de retraités est due principalement à des adhésions nouvelles.

### Couverture des coûts

Le coût des prestations de risque en cas de décès et d'invalidité est défini pour chaque adhérent. Les cotisations à l'assurance de risque sont calculées en référence aux bases techniques pour les nouvelles adhésions puis régulièrement en fonction de l'évolution réelle des risques, de façon à pouvoir couvrir les sinistres à venir.

Le coût des tâches d'administration et de suivi, les frais et taxes y compris les cotisations au fonds de garantie sont répercutés proportionnellement sur les adhérents, lesquels s'en acquittent par leurs cotisations ordinaires. Le coût des services spéciaux et extraordinaires tels que planification de la succession, conseil fiscal, etc., est devisé au préalable et facturé individuellement.

Les frais liés à la gestion des actifs sont présentés séparément et imputés directement sur les produits.

### Mesures prises pour compenser les variations du taux de couverture

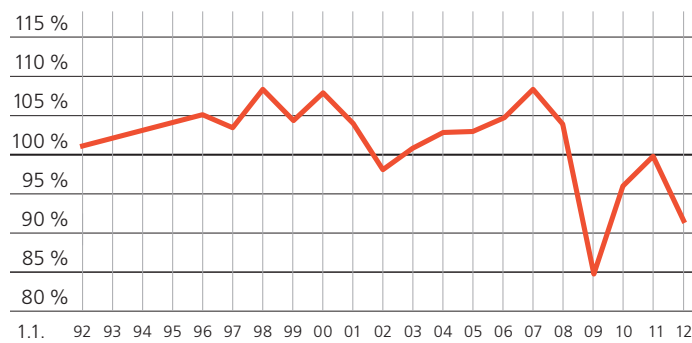
Les découverts et les excédents de couverture appellent, suivant leurs causes, des mesures spéciales. Les écarts structurels peuvent être compensés par ajustement des produits, des cotisations, des charges ou des prestations. Le découvert des 3 dernières années résulte des moins-values enregistrées par la fortune dans le sillage de la crise financière; il s'est résorbé en partie, comme cela était prévisible, avec la relance des marchés financiers.

Le Conseil de fondation a présenté un plan d'assainissement pour combler ce découvert. Pour des raisons juridiques, il a fallu réduire les bonifications d'intérêts qu'il était prévu de verser sur les avoirs de vieillesse. Ainsi, et jusqu'au retour à l'équilibre du bilan technique, les avoirs de vieillesse seront rémunérés au taux LPP minimal de 2 % au lieu du taux technique de 4 % inscrit dans le plan de prévoyance. La différence par rapport aux bénéficiaires de rentes, dont les prestations ont été calculées au taux technique de 4 %, ne sera compensée qu'après le retour à l'excédent de couverture.

Par souci d'égalité de traitement, les adhésions nouvelles et les sorties sont traitées dans les limites autorisées par la loi, selon le principe dit de la charnière (les assurés qui sortent à titre individuel perçoivent une prestation de libre passage dont le mon-

tant nominal est garanti). Les écarts de taux de couverture entre adhérents entrants et Profond sont imputés ou crédités, suivant le cas, à un compte de péréquation. Les soldes négatifs peuvent être réduits par des cotisations supplémentaires ou des versements d'excédents de la part de Profond. Les soldes positifs sont assimilés à des fonds libres des nouveaux adhérents, qui peuvent les utiliser pour financer des prestations ou des cotisations, pour autant qu'ils n'aient pas été frappés d'une interdiction d'utilisation temporaire pendant la durée du découvert.

### Degré de couverture





# Activité de placement et distributions

## Revenus de 2011

Au cours de l'exercice, la performance des placements s'est inscrite à -5 %, résultat inférieur à la moyenne puisque l'objectif de rendement minimal de 4,5 % a été nettement manqué. La performance annuelle moyenne depuis le début des mesures en 1991 a donc baissé pour passer à 5,6 %.

## Distributions

Conformément au plan d'assainissement, les bonifications d'intérêts versées aux assurés actifs ont été calculées au taux minimal LPP de 2 %, soit deux points en-deçà du taux de 4 % visé (rémunération annuelle moyenne à 4,6 %).

La conversion des avoirs de vieillesse en rentes à l'âge de 65 ans a été maintenue au taux de 7,2 %. Des provisions ont été constituées pour couvrir la durée croissante de versement des rentes; pour les rentes nouvelles, elles sont affectées aux capitaux de couverture des rentes. Par analogie, les rentes en cours sont prolongées par des provisions annuelles. Les nouveaux adhérents doivent racheter les renforcements nécessaires pour leurs retraités.

## Activité de placement

La politique de placement, qui donne la priorité à la sécurité et à une large diversification des actions pour éviter les gros risques et la sous-pondération qui en résulterait pour les poids lourds suisses que sont Nestlé, Novartis et Roche, de même que

la sous-pondération générale du marché d'actions américain (en pleine relance en 2011) ont plombé la performance des placements. Le contrôle de la durée des obligations en monnaies étrangères, par le jeu de placements sur le marché à court terme et des pertes monétaires qui ont été issues, a pesé lui aussi sur le résultat global.

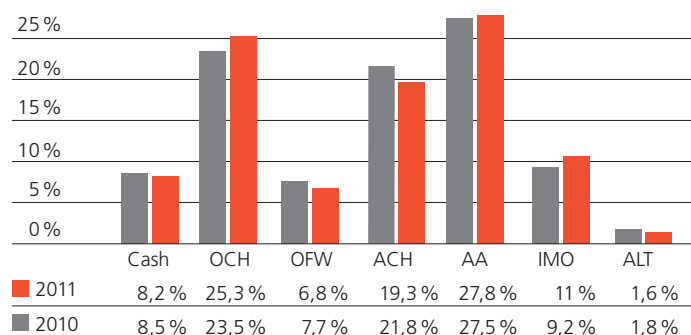
Par rapport à d'autres caisses de pension, les durées courtes choisies pour les obligations pour des raisons tactiques ont eu également des répercussions négatives. De ce fait, sur le plan purement comptable, Profond n'a pas pu profiter de l'environnement obligataire «favorable» de 2011 induit par la baisse des taux d'intérêt. Dans une perspective à longue échéance, toutefois, il ne sert à rien, pour «habiller le bilan», d'investir dans des obligations à long terme et, ainsi, de fixer pour plusieurs années le rendement au niveau historiquement bas de 0,7 %.

Le portefeuille immobilier n'a pas suivi le rythme de croissance de Profond. Le marché est en surchauffe et, vu le haut niveau des prix, il est difficile de trouver des objets et des placements indirects de bon rapport. La situation de péril qui pèse sur les placements a gagné l'ensemble du portefeuille du fait que la quote-part d'actions était épuisée et que les obligations, face à des risques de défaillance accrus, ne rapporteront rien dans l'immédiat. Inutilisées, les liquidités ont donc été abondantes et détenues à perte.

En %	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Performance	8,5	5,2	3,6	-3,2	-8,3	10,1	4,7	17,1	10,8	3,8	-25,7	18,4	4,4	-5,0
Rémunération des AdV	7,0	5,0	4,0	4,0	0,0	4,0	4,0	6,0	5,0	4,0	2,75	2,0	2,0	2,0
Augmentation des rentes	3,0	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

En milliers de CHF	2010	2011
Revenu net des placements en titres	63 312	83 962
Résultat net des cotations	67 676	-257 697
Revenu net des placements immobiliers	6 572	797
Frais de gestion des actifs	-2 800	-3 262
Droits de garde, frais, controlling	-5 495	-5 417
<b>Résultat net des placements</b>	<b>129 265</b>	<b>-181 617</b>
Effectif moyen des actifs	3 115 307	3 541 985
<b>Rendement de la fortune globale</b>	<b>4,2 %</b>	<b>-5,1 %</b>

## Composition de la fortune

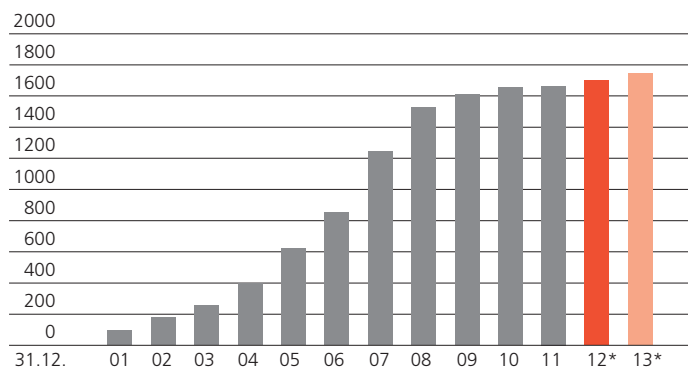


<b>Cash</b> Liquidités	<b>ACH</b> Actions Suisse
<b>OCH</b> Obligations Suisse	<b>AA</b> Actions étrangères
<b>OFW</b> Obligations en devises étrangères	<b>IMO</b> Biens immobiliers
	<b>ALT</b> Investissements alternatifs

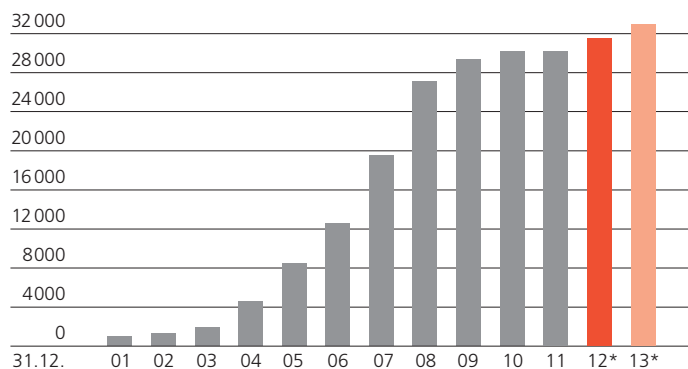


# Développement de Profond

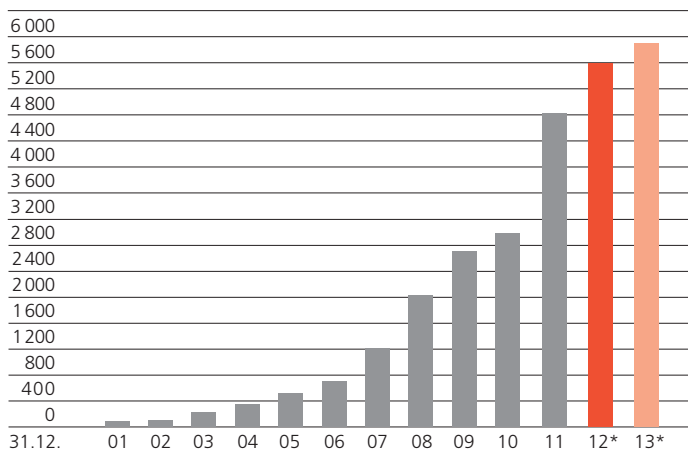
## Nombre d'employeurs affiliés



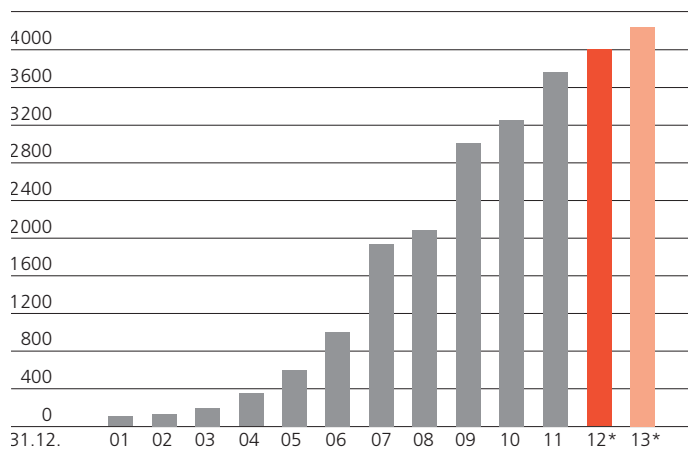
## Nombre d'assurés



## Nombre de rentes



## Fortune (en millions de CHF)



\* Prévisions

Employeurs affiliés	2010	2011
Affiliations au 1 <sup>er</sup> janvier	1 602	1 625
Nouvelles adhésions	84	97
Résiliations	-61	-59
Affiliations au 31 décembre	1 625	1 663

Assurés actifs	2010	2011
Effectif au 1 <sup>er</sup> janvier	29 143	28 806
Arrivées	7 274	9 353
Départs	-7 611	-7 939
Effectif au 31 décembre	28 806	30 220

Bénéficiaires de rentes	2010	2011
Rentes de vieillesse	1 874	2 947
Rentes de conjoint	549	1 056
Rentes d'invalidité	442	577
Rentes pour enfant	274	350
Rentes pont	45	95
Effectif au 31 décembre	3 184	5 025

# Organes et prestations de service

## **Conseil de fondation**

Représentants des employeurs:	Représentants des employés:
Herbert Brändli (Président)	Josef Bernet
Jürg Braunschweiler	Jérôme Bernhard
Philippe Eilingger	Riccardo Bonfranchi
Andreas Höchli	Paul Dünnenberger
Kurt Schuler	René Jud
Christoph Strohm	Aldo Platz
Irène Studer	Heinz Rapaport
Willy Theilacker	Ursula Schläpfer
Franz Zwysig	Daniel Staubli

## **Autorité de surveillance**

Service de surveillance des fondations et des institutions  
de prévoyance du canton de Zurich

## **Expert agréé en matière de prévoyance professionnelle**

Alfred Sutter, Zurich

## **Organe de révision**

Progressia Wirtschaftsprüfung AG, Wädenswil

## **Administration et contrôle des placements**

B+B Vorsorge AG, Thalwil

## **Banque dépositaire**

Credit Suisse, Zurich

## **Réassurance**

PKRück, Vaduz



[www.profond.ch](http://www.profond.ch)

[info@profond.ch](mailto:info@profond.ch)

Profond Vorsorgeeinrichtung  
Zürcherstrasse 66, Postfach  
8800 Thalwil  
T 058 589 89 81  
F 058 589 89 01

Profond Vorsorgeeinrichtung  
Hintere Bahnhofstrasse 6, Postfach  
5001 Aarau  
T 058 589 89 82  
F 058 589 89 02

Profond Institution de prévoyance  
Rue de Morges 24  
1023 Crissier  
T 058 589 89 83  
F 058 589 89 03

Profond Istituto di previdenza  
Viale Stefano Franscini 16  
6900 Lugano  
T 058 589 89 84  
F 058 589 89 04